APRIL 29, 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/04-01 – PARAMÈTRES STRATÉGIQUES DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DE LA MAURITANIE

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant des facteurs favorables à une transformation du système en Mauritanie, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/04-DOC 01.
2. Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec la Mauritanie, reproduit à l'annexe 4.
3. Invite la Mauritanie à soumettre une requête de financement pour la transformation du système, d'un montant maximum de 7 530 000 dollars au plus tard le 30 novembre 2024, conformément à la décision FRC/2021/09-01, et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres stratégiques et allocation recommandée par le Secrétar (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	7 530 000
b.	Facteurs favorables hautement prioritaires ▪ Coordination sectorielle : Dialogue inclusif et action coordonnée ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation	
c.	Domaines d'intervention des financements du GPE : Le Pacte conclu avec la Mauritanie entend renforcer les qualifications et les compétences des enseignants pour un système éducatif mauritanien efficient et équitable, en faveur de l'apprentissage de tous les élèves, ce à travers trois domaines d'intervention : ▪ Optimisation des qualifications des enseignants ▪ Renforcement des compétences des enseignants en vue d'un apprentissage qualité, et ▪ Transformation des conditions et du cadre d'enseignement et d'apprentissage.	